

Aide-mémoire de la revue sectorielle décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire

30 avril 2009 – Cotonou

1 Résumé

Dans le cadre de la préparation de la revue conjointe 2009 de l'aide budgétaire au Bénin, le secteur décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire a tenu sa revue sectorielle le 30 avril 2009 sous la présidence de Madame Inès Aboh Houessou, Directrice de Cabinet du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT).

Ont pris part à cette rencontre, les partenaires techniques et financiers, les départements ministériels impliqués dans le processus de la décentralisation / déconcentration et aménagement du territoire et les autres personnes ressources.

L'aide-mémoire résume les principales conclusions de la revue et est organisé comme suit :

1	Résumé	1
2	Suivi des recommandations de la revue de mai 2008	2
3	Autres progrès réalisés en 2008	6
4	Recommandations	7
5	Suivi de la performance.....	9
6	Annexes.....	13

2.a Cadre institutionnel**(1) Mettre en place un dispositif du suivi du Forum national sur le Bilan de la décentralisation / déconcentration de novembre-décembre 2007**

→ *Les membres du Comité de suivi avaient été désignés d'office par le Forum (membres Présidium et rapporteurs). Ce Comité est actuellement affecté dans sa composition par l'indisponibilité des intéressés (nomination et départ à d'autres postes, nouveau découpage territorial en vue).*

Sa composition sera revue.

(2) Promouvoir la création et l'opérationnalisation des espaces de développement partagés (EDP)

→ *24 EDP sont définis sur l'ensemble du territoire national. Leur montage nécessite un effort considérable de concertation. Dans ce cadre, il a été enregistré, au titre de l'année 2008, un certain nombre de progrès :*

(i) le montage du territoire "2KP" regroupant les communes de Kérou, Kouandé et Pehunco

(ii) la poursuite de la formalisation des EDP "OKT" (Ouidah, Kpomassè et Tori Bossito) et pays Gun (Porto-Novo, Adjarra, Avrankou et Akpro-Misséréty). Le processus a été ralenti à cause des élections municipales. Il sera nécessaire de reprendre les concertations avec les communes concernées

(iii) la finalisation du montage du territoire de la Vallée du Niger et l'opérationnalisation de ce territoire à travers la mise en place d'un projet intercommunal avec l'appui de la Coopération Française

(iv) le vote de la loi sur l'intercommunalité devrait permettre d'accélérer le montage des EDP. Au cours de l'année 2008, le projet de loi y afférent, transmis à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement, a été examiné par la Commission des Lois. Le vote de cette loi devrait compter parmi les priorités de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2009.

(3) Créer un mécanisme de dialogue entre le MDGLAAT, le MEF et les Ministères Sectoriels pour impulser et suivre le processus de décentralisation/déconcentration (mise en place de l'Assistance/Conseil, Transfert des ressources financières, mise en œuvre de la Déconcentration et de la DEPONAT)

→ *Le mécanisme de dialogue MDGLAAT – MEF – Ministères sectoriels créé et installé Il est présidé par le Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (MRAI) / le Directeur des Collectivités Locales (DCL/MDGLAAT) en est membre Son objectif est l'établissement et le suivi du chronogramme de transfert des compétences.*

Ce Comité est à pied d'œuvre pour l'élaboration du plan de transfert des compétences et des ressources aux Communes. Reste à développer et renforcer l'assistance conseil, comme prévu par la Politique Nationale de Décentralisation / Déconcentration (PONADEC).

Le projet de PONADEC est passé devant le Comité de Coordination de la Réforme Administrative (CCRA) le 5 février 2009 et la Commission Nationale Consultative de la Réforme Administrative (CNCRA) qui l'a validé le 20 mars 2009.

(4) Mettre effectivement en œuvre l'organigramme du MDGLAAT à travers une budgétisation en 2008 des ressources humaines dans les directions prioritaires aux niveaux central et déconcentré

→ L'organigramme des directions techniques est aujourd'hui pourvu. Le Ministère est organisé autour de 3 pôles techniques (Délégation à l'Aménagement du Territoire : DAT, Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale : DGDGL et Direction Générale de l'Administration d'Etat : DGAE)

La DGDGL est elle-même subdivisée en 3 directions : Direction des Collectivités Locales ; Direction de la Gouvernance Locales ; Direction de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité.

La DGAE est composée de 2 directions techniques : Direction de la Déconcentration et de la Tutelle et Direction de la Gestion des Ressources, de la Programmation et du Suivi Evaluation

(5) Renforcer la concertation et le dialogue entre les maires et les comptables

→ Des formations de mise à niveau ont été organisées en 2008 à l'intention des maires et des comptables sur la gestion financière et comptable des communes

Pour promouvoir la concertation et le dialogue entre les maires et les comptables, il est envisagé de les regrouper, à l'avenir, pour toutes les sessions de formation qui seront organisées à leur intention.

2.b Gestion des finances publiques (préparation budgétaire)

(6) Assurer la délégation des crédits au niveau déconcentré pour permettre aux Services départementaux d'être plus performants

→ Il est proposé d'utiliser les résultats des revues sectorielles des secteurs couvrant des compétences communales pour suivre la délégation des crédits.

Les Préfets dans le cadre de la CAD préparent annuellement un programme d'assistance conseil envoyé au MDGLAAT qui le transfère aux ministères techniques avec les demandes de transferts de crédits

(7) Augmenter les ressources propres des communes par la mise en place des outils RFU / SIF (Registre Foncier Urbain / Système d'Information Foncière) sur la base des recommandations du Forum National de 2007 sur la gestion foncière communale et à travers un dialogue entre PTF et acteurs nationaux

→ Dans l'ensemble, les ressources propres des 77 communes ont augmenté de 35 % entre 2006 et 2008, soit 13,8 milliards de FCFA en 2006, 15,7 milliards de FCFA en 2007 et 18,6 milliards de FCFA en 2008. La tendance s'est accélérée en 2008 avec une hausse de 19 % contre 14 % l'année précédente.

La mise en place et l'utilisation d'un RFU ou d'un SIF est un élément clef de la performance fiscale des communes. Actuellement, 18 communes disposent d'un RFU ou d'un SIF et 7 communes sont éligibles à la mise en place d'un RFU. Le tableau ci-dessous résume, par département, le développement des RFU / SIF.

<i>Communes disposant en 2008 d'un RFU / SIF</i>					
Atacora Donga	Borgou Alibori	Zou Collines	Mono Couffo	Atlantique Littoral	Ouémé Plateau
Natingou	Nikki	Savè	Dogbo	Ouidah (SIF)	Sèmè-Kpodji
Tanguiéta	Kandi	Dassa	Lokossa	Abomey-Calavi	
Djougou	Parakou	Savalou		Cotonou	
		Abomey (SIF)			
		Bohicon			

<i>Communes éligibles pour la mise ne place d'un RFU *</i>					
	Banikoara	Glazoué	Comè		Adjarra
					Pobè
					Avrankou
					Akpro-Missereté

* : sur la base d'une évaluation de la SERHAU SA

En 2008, aucune commune n'a bénéficié de la mise en place d'un RFU. Un réseau des communes disposant d'un RFU ou d'un SIF s'est créé et s'est réuni en assemblée générale en Novembre 2008. Le réseau a adopté un plan de travail pour 2009.

(8) Veiller aux transferts des ressources financières par les ministères sectoriels

→ Les rapports d'exécution du budget des ministères sectoriels devraient prévoir une annexe sur les investissements déconcentrés. Les ressources humaines en préfectures et dans les services déconcentrés de l'Etat doivent suivre les transferts financiers.

Les Préfets doivent assurer la demande de fonds d'investissements en vue de faciliter la réalisation des travaux devant être exécutés par les Directions Départementales dans le cadre des PPDI de tous les secteurs d'activités.

La pratique en cours dans les secteurs de la santé et de l'éducation doit donc être poursuivie et généralisée.

2.c Gestion des finances publiques (exécution budgétaire)

(9) Réduire les délais de décaissement effectif des ressources financières aux collectivités locales en ramenant les comptes des communes à leur rôle de payeur, dans le respect des plans de trésorerie, retenus d'accord-parties et prévus

→ Il a été procédé à une mesure des délais de mise à disposition des communes des tranches des dotations non-affectées du FADeC par (i) la date de mandatement par le DRFM du MDGLAAT ; (ii) la date de disponibilité auprès des recettes des finances. Le décaissement effectif se mesure par le taux de réalisation des dépenses

Délais de mise à disposition :

	Mandatement (source : DRFM MDGLAAT)	Disponibilité auprès des RF (source : RF A/D)	Délais de mise à disposition
1 ^{er} tranche 2008	09/07/2008	27/08/2008	7 semaines
2 ^{ème} tranche 2008	03/09/2008	18/12/2008	15 semaines
1 ^{er} tranche 2009	23/03/2009	22/04/2009	4 semaines

(10) Généraliser sur toute l'étendue du Territoire National l'utilisation de logiciels de gestion budgétaire et comptable des communes et l'adapter aux besoins

→ Une étude d'évaluation des logiciels de gestion budgétaire et comptable en application au Bénin a été commissionnée par la DGAT en 2008. L'étude a conclu qu'aucun des logiciels ne satisfait les normes comptables et techniques nécessaires. Lors de la validation en octobre 2008, l'atelier a recommandé de développer un cahier des charges qui définit ces normes et de demander à la CONAFIL de veiller à son application. Les termes de référence sont en cours d'élaboration.

2.d Gestion des finances publiques (redevabilité)

(11) Veiller à ce que les communes puissent élaborer chaque année leur compte administratif retraçant toutes leurs opérations comptables

→ 26 communes ont transmis leurs comptes administratifs 2007 au MDGLAAT dans les délais. La question a été abordée au cours d'une conférence des préfets et le MDGLAAT a instruit les préfets de veiller au respect de production des comptes administratifs par les communes

Il est important de former les communes à l'élaboration des comptes administratifs et de leur proposer un outil permettant d'assurer l'homogénéité de la préparation et de la présentation des comptes.

(12) Assurer une meilleure traçabilité des dotations sectorielles du FADeC à travers une application judicieuse de la nomenclature budgétaire et comptable des communes

→ Suite à la vulgarisation du Manuel de Procédures du FADeC, un registre auxiliaire d'utilisation des fonds FADeC sera mis en place et permettra une traçabilité des fonds mis à disposition des communes. Des exigences supplémentaires par secteur restent à être définies et intégrées par un dialogue interministériel.

2.e Mise en œuvre du FADeC

(13) Procéder à la nomination des membres de la CONAFIL et au recrutement du personnel du Secrétariat Permanent. La CONAFIL dispose ainsi des appuis et compétences techniques nécessaires pour assurer son rôle de pilotage et de contrôle du FADeC

→ CONAFIL et FADeC : les Décrets n°2008-274 et 276 portant respectivement création, attributions, organisation et fonctionnement de la CONAFIL et création du FADeC ont été signés par le Président de la République le 19 mai 2008.

La CONAFIL est installée le 04/12/2008. La 1ère session extraordinaire a eu lieu le 14/01/2009 et la première session ordinaire, le 11 mars 2009.

Le Secrétaire Permanent et son adjoint sont en place depuis le mois d'avril 2009.

Le manuel de procédures d'opérationnalisation du FADeC est adopté. Il a été subdivisé en modules de formation. Dans un premier temps, la CONAFIL a été formée (12 et 13 mars 2009). Le MDGLAAT dispose de 5 000 exemplaires du manuel pour vulgarisation / dissémination sur tout le territoire national.

(14) Développer un mécanisme de calcul basé sur des critères objectifs et pertinents

→ Le 11 mars 2009, conformément au manuel de procédure du FADeC, la CONAFIL a procédé au calcul et à la répartition des dotations du FADeC 2009 entre les communes, ce qui leur a permis de bénéficier de subventions supérieures à celles de l'année dernière, la répartition ayant été faite équitablement.

A noter entre 2007 et 2008, la forte hausse des dotations d'investissement des communes (de 1,4 milliards de FCFA à 5,4 milliards de FCFA). 2009 scelle le lancement effectif du FADeC.

(15) Etudier les possibilités de fusionner les différentes subventions au budget de fonctionnement communal en une seule dotation qui transite par un canal approprié, par exemple le FADeC

→ Cette recommandation a été mise en œuvre par le budget 2009.

3 Autres progrès réalisés en 2008

- 3.a **Politique Nationale de Décentralisation / Déconcentration (PONADEC)** : Le projet de document de PONADEC a été finalisé en 2008 de manière participative. Il est passé devant le Comité de Coordination de la Réforme Administrative (CCRA) le 5 février 2009 et la Commission Nationale Consultative de la Réforme Administrative (CNCRA) qui l'a validé le 20 mars 2009.

Il ressort du passage devant ces comité et commission que : [i] le dispositif de pilotage est élargi au MCRI ; [ii] il est nécessaire de mettre en place le Secrétariat Permanent de Pilotage (le recrutement du Secrétaire permanent se fera par appel à candidatures) ; [iii] une fois la PONADEC adoptée, il restera à assurer sa vulgarisation.

- 3.b **Préparation des PDC de 2^{ème} génération** : Le MDGLAAT dispose depuis novembre 2008 d'un nouveau guide unique d'élaboration du Plan de Développement Communal qui prend en compte les expériences du premier processus de planification communale. En 2009, la majorité des communes reprendra le processus de planification pour élaborer ou actualiser son PDC. Pour ce faire, un appui partiel ou complet des partenaires au développement existe dans 9 départements ; ne sont pas couvertes actuellement les communes du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau. Le démarrage de ce processus est actuellement en cours. Pour la mise en œuvre, la question de la maîtrise d'ouvrage et le suivi des PDC, 4 départements (Atacora, Donga, Mono et Couffo) sont aujourd'hui couverts par des programmes ciblés. Dans un futur proche, l'attention devra porter sur les points suivants :

[i] vulgarisation du guide d'élaboration des PDC ;

[ii] mise en place d'un dispositif d'appui à l'élaboration des PDC pour les communes du Sud et du Sud-est ;

[iii] mise à disposition des communes des documents nationaux de référence (Agenda spatial, orientations sectorielles, ...)

- 3.c **Tenue des élections infra-communales et communales** : Sur les 77 communes que compte le Bénin, il restait à la mi-janvier 2009, 5 conseils communaux à installer. Ces installations se sont faites progressivement au fur et à mesure des arrêts de la Cour suprême. Le dernier conseil communal à être installé, est celui de Kétou (installation le 11 mai 2009).

- 3.d **Création d'un Centre de Formation pour l'Administration Locale (CEFAL)** : Le principe de la création du CEFAL a été retenu par le Conseil des Ministres en sa séance du 17 décembre 2008, suite à une étude de faisabilité commanditée par le MDGLAAT. A cet effet, une cellule chargée de la préparation de l'avènement du Centre a été mise sur pied au sein du MDGLAAT par arrêté ministériel en date du 25 mars 2009.

- 3.e **Cohérence entre la planification de développement à l'échelle nationale et au niveau régional et communal** : la Délégation à l'Aménagement du Territoire prépare son Agenda spatial ou Schéma national d'aménagement. Après l'adoption du mémorandum opérationnel du processus en 2007, le Conseil National d'Aménagement du Territoire (CNAT) a examiné et adopté en sa session extraordinaire d'avril 2008, les termes de référence de l'étude d'élaboration de l'Agenda spatial. L'élaboration proprement dite de cet instrument interviendra en 2009 sur ressources nationales et avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

En février 2009, la DAT a présenté ce projet aux partenaires au développement. Le rapport diagnostic sur la planification des Ministères sectoriels a été adopté et un arrêté pris pour mettre en place la Commission thématique ayant à charge l'institutionnalisation des schémas des services collectifs.

- 3.f **Dialogue politique** : Le Groupe technique continue de se réunir tous les 2 mois. En 2008, il a organisé la revue sectorielle au mois de mai, préparé l'aide mémoire et contribué à la revue générale de septembre.

Le Groupe technique a aussi préparé la contribution du secteur à la matrice des indicateurs ABC (8 indicateurs décentralisation / déconcentration et 1 indicateur d'aménagement du territoire).

2 sous-groupes existent et qui rapportent au Groupe technique (Sous-groupe formation et Comité d'Orientations techniques). Un 3^{ème} sous-groupe couvrant la coopération décentralisée est en gestation.

Le Ministre a rencontré les bailleurs fin 2008 et début janvier 2009 pour faire le point sur les dossiers politiques du secteur, notamment l'élection du bureau de l'ANCB.

Une réunion rétrospective et prospective sur le Programme de Travail Annuel du MDGLAAT et institutions connexes a eu lieu en février 2009 et a permis de coordonner les actions des bailleurs en fonction des besoins du Ministère et d'informer ce dernier des appuis financiers et techniques des bailleurs. La revue trimestrielle de suivi s'est tenu les 16 et 17 avril 2009.

- 3.g **ANCB** : Le Congrès de l'ANCB s'est tenu en 2008. En réponse aux contestations observées suite à l'élection du nouveau bureau, le Gouvernement a chargé le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée et le PDM d'une mission de médiation.

3.h **Divers** :

En 2008, on peut noter enfin les progrès suivants :

- présentation des rapports des réformateurs sectoriels sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la déconcentration,
- tenue de l'Atelier national des Secrétaires Généraux des Ministères sur la problématique de la déconcentration,
- tenue de l'Atelier des journalistes sur le concept de déconcentration,
- publication des manuels de procédures,
- préparation du répertoire analytique des profils et des emplois communaux qui sera validé durant la première quinzaine de mai 2009.

4 Recommandations

4.a PONADEC

(16) Après son passage devant le Comité de Coordination de la Réforme Administrative (CCRA) le 5 février 2009 et la Commission Nationale Consultative de la Réforme Administrative (CNCRA) le 20 mars 2009, la PONADEC devrait être soumise dès que possible au Conseil des Ministres. Le renforcement de l'assistance conseil et la mise en place effective du dispositif de pilotage de la PONADEC (secrétariat permanent) devront faire l'objet d'une forte attention.

La communication soumettant la PONADEC à l'approbation du Gouvernement sera introduite au cours du mois de mai 2009.

4.b Renforcement des capacités des collectivités locales

(17) Mettre en œuvre la feuille de route du CEFAL telle qu'elle a été adoptée.

4.c Gestion des Finances publiques

(18) Envisager des mesures d'accompagnement consécutivement à la suppression de la taxe de voirie et des impôts locaux sur les équipements industriels des entreprises, dont bénéficiaient les communes.

(19) Continuer la formation des élus à l'utilisation du FADeC, promouvoir l'assistance conseil dans ce contexte, organiser dès que possible des missions de contrôle interne.

(20) Prévoir dans le budget sous chaque ministère sectoriel une ligne FADeC affecté en veillant au préalable à la traçabilité des fonds utilisés et à leur contrôle comme prévu par le manuel de procédures. A ce titre il est important d'engager un dialogue d'information sur le FADeC avec les ministères sectoriels.

(21) Veiller à la production dans les délais légaux des comptes de gestion et des comptes administratifs en tenant compte spécialement des points suivants :

- *suivi rigoureux par les Préfets de la production de ces documents*
- *information des Maires, des Receveurs Percepteurs et des Préfets à travers des directives et / ou des instructions codificatrices*
- *formation des Receveurs Percepteurs n'ayant pas suivi les formations précédentes et recyclage des autres*
- *évaluation de l'impact des formations organisées*
- *accélération de l'informatisation de la gestion budgétaire et comptable des communes*
- *nomination de receveurs percepteurs ayant un profil adéquat*
- *renforcement quantitatif et qualitatif du personnel des recettes perceptions*
- *garantie d'une plus grande stabilité des receveurs percepteurs dans leurs fonctions*

(22) Indexer les indemnités des élus locaux sur les réalisations budgétaires des années précédentes et non plus sur le montant global du budget communal tel que prévu dans la loi de finances 2005 et renforcer le contrôle de la sincérité des budgets communaux par les préfets.

4.d Leçons tirées du suivi des indicateurs

(23) Renforcer le circuit administratif de gestion des rapports des préfectures, y inclus des rapports des CAD et CDCC. Une attention devra être portée à la collecte des *évidences* de tenue des réunions (ordre du jour, compte rendu, liste de présence, ...)

(24) Donner des instructions à la tutelle pour s'assurer que les taux d'exécution des budgets primitifs demeurent raisonnables

(25) Accélérer la nomination des Chargés de mission dans les Préfectures

(26) Prendre en considération les sessions extraordinaires des CDCC dans l'appréciation de la réalité de leur fonctionnement

(27) Affiner l'analyse relative au contrôle de légalité des actes non budgétaires

- *Rappeler aux Maires qu'en dehors des cas d'approbation, ils doivent transmettre les autres actes communaux*
- *Prévoir dans le Tableau Contrôle de légalité des actes non budgétaires (annexe 4 de ce document) une colonne pour les actes transmis mais non soumis à approbation*

4.e Impulsion à l'aménagement du territoire

(28) Faire inscrire le vote du projet de loi sur l'intercommunalité dans l'agenda de l'Assemblée Nationale au titre de 2009 afin d'impulser la généralisation et l'opérationnalisation des EDP

(29) Assurer un fort portage politique et susciter le soutien effectif des PTF au processus d'élaboration de l'Agenda Spatial

5 Suivi de la performance

5.a Contexte : A l'occasion de la Revue des appuis budgétaire conjoints de septembre 2008, le Gouvernement et les partenaires au développement ont validés un ensemble d'indicateurs de suivi de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Ces indicateurs couvrent la mesure de la pauvreté et les axes stratégiques de la SCRP.

Le processus de décentralisation / déconcentration / aménagement du territoire contribue à l'axe stratégique n° 5 de la SCRP : "Développement équilibré et durable de l'espace national". Les indicateurs (définition, méthode de mesure, *baseline* et cibles ont été préparés par le Groupe technique décentralisation / déconcentration / aménagement du territoire et validé par le MEF/CSPEF. Ils font partie de la Matrice de suivi des indicateurs de l'appui budgétaire conjoint validée en décembre 2008.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique ces indicateurs :

		base		cible		
		2006	2007	2008	2009	2010
Capacité financière des communes à mettre en œuvre leurs compétences						
I_1	Rapport des dépenses des collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE	5,4 %	4,1 %	4,0 %	4,5 %	5,0 %
I_2	Part des transferts aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE	1,3 %	1,2 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %
I_3	Exécution du transfert des dotations budgétaires aux communes	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Performance de la déconcentration						
I_4	Réalité du fonctionnement des CDCC et des CAD		66,7 %	80,0 %	85,0 %	90,0 %
I_5	Taux de conformité des actes communaux		76,0 %	75,0 %	75,0 %	80,0 %
Performance des communes						
I_6	Taux d'exécution des budgets communaux	75,3 %	83,2 %	80,0 %	80,0 %	82,5 %
I_7	Part des ressources propres de fonctionnement dans les ressources totales des communes	61,1 %	60,1 %	50,0 %	50,0 %	45,0 %
I_8	Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes	26,8 %	26,0 %	28,0 %	29,0 %	30,0 %
Aménagement du territoire						
I_9	Nombre de territoires de développement constitués et formalisés	0	4	5	8	12

5.b Le tableau ci-dessous présente une synthèse des résultats, suit une analyse par indicateur.

		Valeur 2007	Cible 2008	Valeur 2008	Cible atteinte
I_1	Rapport des dépenses des collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE	4,1 %	4,0 %	5,3 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_2	Part des transferts aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE	1,5 %	1,5 %	1,9 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_3	Exécution du transfert des dotations budgétaires aux communes	100,0 %	100,0 %	100,0 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_4	Réalité du fonctionnement des CDCC et des CAD	66,7 %	80,0 %	62,5 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_5	Taux de conformité des actes communaux	76,0 %	75,0 %	79,4 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_6	Taux d'exécution des budgets communaux	83,2 %	80,0 %	57,2 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_7	Part des ressources propres de fonctionnement dans les ressources totales des communes	60,1 %	50,0 %	55,1 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_8	Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes	26,0 %	28,0 %	33,4 %	<input checked="" type="checkbox"/>
I_9	Nombre de territoires de développement constitués et formalisés	4	5	6	<input checked="" type="checkbox"/>

5.c Préliminaires

Le tableau suivant résume la qualité de couverture de la principale source de calcul des indicateurs financiers. Pour les 77 Communes :

- les recettes perception de 69 communes ont renseigné la totalité des bordereaux de recettes et de dépenses, ce qui représente 96 % des dépenses totales des collectivités locales en 2007
- 5 communes du Département de l'Atlantique (Allada, Kpomassé, Toffo, Tori-Bossito et Zé) n'ont pas renseigné le dernier mois de 2008 / Lokossa (Département du Mono) n'a pas renseigné le dernier trimestre et Bassila, les 4 derniers mois.
- la recette-perception de Dassa-Zoumé, une commune de taille financière importante, n'a pas mis à la disposition du RGF les bordereaux des 8 derniers mois de l'année 2008.

En conclusion, la qualité de la couverture est excellente mais perfectible.

Nombre de mois renseignés en 2008	Dépenses totales 2007 (FCFA)	% colonne	Nombre de communes concernées en 2008		
12	19.435.826.566	96,0%	69		
11	319.033.806	1,6%	5	Atlantique	
9	290.202.709	1,4%	1	Mono	Lokossa
8	95.654.720	0,5%	1	Donga	Bassila
4	109.151.463	0,5%	1	Collines	Dassa Zoumé
Total	20.249.869.264	100,0%	77		

5.d I_1 : Rapport des dépenses des collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE¹

Entre 2007 et 2008, les mandats ordonnancés du budget général de l'Etat sont passés de 491,6 milliards de FCFA à 528,9, soit une hausse de 8 %. Les dépenses totales des

¹ Le mode de calcul des dépenses du Budget Général de l'Etat retenu pour le calcul des indicateurs I_1 et I_2 est basé sur les mandats ordonnancés tels que repris par Sigfip.

On pourrait aussi ajouter à ce montant les ordres de paiements repris par Sigfip et ceux gérés directement par le Trésor, ce faisant on prend en compte les dépenses du BGE telles que reprises par le tableau des opérations financières de l'Etat. En 2008, ce montant s'élève à 682,32 milliards de FCFA. Les indicateurs I_1 et I_2 valent alors respectivement 4,073 % et 1,501 % et les cibles sont toujours atteintes mais de manière moins confortable.

Il est important de calculer les indicateurs I_1 et I_2 selon la méthodologie prévue par la méthodologie de la matrice ABC afin d'assurer l'homogénéité des cibles et des baselines.

collectivités territoriales ont enregistré une croissance beaucoup plus forte (37 %), passant de 20,4 milliards de FCFA à 27,9 milliards de FCFA.

En se basant sur les projections démographiques² de l'INSAE modélisées à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002, les dépenses annuelles de collectivités territoriales par habitant passent ainsi de 2 530 FCFA à 3 370 FCFA, soit une hausse de 33 %.

Cette dynamique est imputable à la fois à la hausse des transferts de l'Etat, dont la part dans le total des dépenses du Budget général de l'Etat passe de 1,5 % à 1,9 % (cf. indicateur I_2) et une amélioration du *niveau* de collecte des ressources propres par les communes qui passent de 2007 à 2008 de 16,0 à 19,1 milliards de FCFA.

5.e I_2 : Part des transferts aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE

Les transferts aux collectivités locales ont fortement augmenté entre 2007 et 2008 grâce au lancement du FADeC. Ils passent ainsi de 7,2 à 10,3 milliards de FCFA, soit une hausse de plus de 41 %, contre 8 % pour les mandats ordonnancés du budget général de l'Etat.

Cette croissance est tirée par le FADeC investissement, dont le montant atteint 5,4 milliards de FCFA en 2008 (1,4 milliards de FCFA en 2007). Les fonds provenant de la coopération extérieure en faveur de l'investissement dans les communes, tels qu'enregistrés par les recettes perceptions, s'élèvent à un peu moins de 2 milliards de FCFA.

5.f I_3 : Exécution du transfert des dotations budgétaires aux communes

Toutes les dotations prévues au budget révisées ont été ordonnancées (source SIGFIP et ASTER), les montants de TVA et Taxe de voirie rétrocédés aux communes s'élèvent respectivement à 225 millions et 3,6 milliards de FCFA.

Il est important de noter que le Gouvernement a mitigé une baisse du niveau de taxe de voirie rétrocédée aux communes, par un transfert de substitution à la taxe de voirie de 1,5 milliards de FCFA qui vient s'ajouter au 2,1 milliards de FCFA de taxe de voirie.

5.g I_4 : Réalité du fonctionnement des CDCC et des CAD

En 2008, l'indicateur est estimé à 58,3 % et n'atteint donc pas sa cible (80 %). Le tableau ci-dessous résume le calcul, l'annexe 4 fournit les détails pour cet indicateur et l'indicateur I_5.

Fonctionnement des CAD et CDCC

*source : atelier de Glazoué (9/4/2009)
révisé par le MDGLAAT le 17/04/2009*

I_4 = (a+b) / 2 62,5%	nombre de CAD tenues (réf. : 12)	score	nombre de CDCC tenus (réf : 2)	score
Natitingou	11	1	1	1/2
Abomey	12	1	1	1/2
Lokossa	13	1	2	1
Porto Novo	9	1/2	1	1/2
Cotonou	9	1/2	1	1/2
Parakou	6	0	1	1/2
Moyenne	a	66,7%	b	58,3%

En 2009, il faudra appuyer la collecte des rapports de préfectures, des rapports des CAD et des rapports des CDCC en renforçant le système de monitoring (système de rappel vers les préfectures, restitution d'information du MDGLAAT vers les préfectures, comparaisons entre les préfectures).

² Population totale en 2002 (mesurée) : 6 762 176 ; 2007 (modélisé) : 8 050 042 ; 2008 (modélisé) : 8 283 758

5.h I_5 : Taux de conformité des actes communaux

La cible de 75 % est dépassée : 79,4 %. L'annexe 4 fournit le détail des calculs synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Taux de conformité

source : atelier de Glazoué (9/4/2009)
révisé par le MDGLAAT le 17/04/2009

I_5 = c/(c+d) 79%	transmis	soumis pour approbation	approuvés	annulés
Zou / Collines	472	472	422	50
Atlantique / Littoral	369	359	305	63
Mono / Couffo	394	394	383	11
Borgou / Alibori	540	540	398	142
Ouémé / Plateau	543	264	159	105
Atacora / Donga	462	424	288	136
	2.780	2.453	1.955	507
	a	b	c	d

5.i I_6 : Taux d'exécution des budgets communaux

Les budgets primitifs des communes ont accusé en 2008 une forte hausse en passant de 24,5 milliards de FCFA en 2007 à plus de 48,8 milliards de FCFA. On peut noter que ces budgets sont volatiles (en 2006, ils s'élevaient à 29,8 milliards de FCFA). En termes de dépenses, le taux d'exécution de 57,2 % s'analyse en une exécution de 60 % du budget de fonctionnement contre 52 % pour l'investissement.

La cible de l'indicateur (80,0 %) n'est pas atteinte. La revue fera des recommandations pour l'année 2009 afin de corriger ce faible taux d'exécution révélateur de budgets non sincères et/ou d'efficacité mitigée dans la gestion communale.

5.j I_7 : Part des ressources propres de fonctionnement dans les ressources totales des communes

Malgré la montée en puissance des transferts (cf. indicateur I_2), les communes ont continué à développer leur autonomie en accroissant les ressources propres de fonctionnement qui passent entre 2007 et 2008 de 15,7 à 18,2 milliards de FCFA.

En raison de la hausse des transferts, l'indicateur diminue, mais avec un niveau de 55,1 % reste en dessus de la cible de 50,0 %.

5.k I_8 : Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes

Appuyé par la mise en place du FADeC, la part des investissements s'est fortement accrue entre 2007 et 2008, passant de 26,0 % à 33,4 %. La cible de 2008 est atteinte.

5.l I_9 : Nombre de territoires de développement constitués et formalisés

Le nombre de territoires est passé de 4 en 2007 à 6 en 2008, soit 4 territoires de développement (Basse vallée de l'Ouémé, Vallée du Niger, Pays Agonli et 2KP) et 2 territoires singuliers (Zone Inter-lacustre d'Eco-Développement - ZIED et la Communauté Forestière du Moyen-Ouémé - CoForMO). Tous ces territoires disposent d'un statut et d'un règlement intérieur. En attendant le vote de la loi sur l'intercommunalité, ces territoires fonctionnent sur la base de la loi de 1901 relative aux associations.

6 Annexes

Annexe 1 : Loi de finance et engagements

Charges en milliards de FCFA		2006 Rev	2007 Rev	2008 Rev	2009	2009 /2008Rev
A	Opérations à caractère définitif	618,0	836,9	1.056,7	1.108,8	4,9%
1	BGE	614,5	812,6	1.010,2	1.076,8	6,6%
1_1	Budget des institutions et des ministères	567,7	738,7	949,7	1.012,8	6,6%
1_2	Budget annexe (FNRB)	24,4	27,9	30,8	34,1	10,7%
1_3	Autres budgets (CAA et Fonds routier)	10,2	10,2	10,2	10,4	2,3%
1_4	Variation nette des arriérés	12,2	35,8	19,4	19,4	0,0%
2	Compte d'affectation spéciale	3,5	24,3	46,6	32,0	-31,3%
2_1	Sydonia	1,2	1,0	1,2	1,3	10,4%
2_2	Maintien de la paix	2,3	23,3	26,5	12,0	-54,7%
2_3	Education (fast track)	0,0	0,0	18,9	18,7	-1,0%
B	Opérations à caractère temporaire	0,0	36,5	108,0	129,9	20,2%
1	Comptes de prêt	0,0	1,7	8,0	31,9	298,3%
2	Comptes d'avance	0,0	34,8	100,0	98,0	-2,0%
Total général		618,0	873,4	1.164,7	1.238,6	6,3%
Montants ordonnancés en milliards de FCFA		2006 Rev	2007 Rev	2008 Rev		
a	BGE	416,2	491,6	528,9		
p.m.	taux d'exécution (a / A.1)	68%	61%	50%		
Engagements en milliards de FCFA		2006 Rev	2007 Rev	2008 Rev		
b	BGE	499,2	616,0	700,7		
p.m.		81%	76%	66%		

Annexe 2 : Dotation et exécution des transferts aux collectivités locales

Engagement des dotations de transfert aux communes en milliers de FCFA	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 dotation	2008 exécuté	2009 dotation
1- Dotation de fonctionnement	5.151.207	5.834.737		4.853.487	2.534.737
-i- Subventions d'équilibre	248.000	248.000	248.000	248.000	0
-ii- Subventions aux charges salariales	552.542	300.062	300.062	300.062	0
-iii- Subvention de substitution à la taxe civique	486.675	486.675	486.675	486.675	0
-iv- Taxe de voirie Substitution à la taxe de voirie	3.863.990	4.500.000	p.m.	2.093.750 1.500.000	indéterminé
-v- TVA	0	300.000	p.m.	225.000	indéterminé
-vi- FADeC fonctionnement					2.534.737
2- Dotation d'investissement	1.236.000	1.436.000	5.436.000	5.436.000	7.436.000
Total	6.387.207	7.270.737		10.289.487	9.970.737

Source : BGE et données DGTCP pour la TVA et la Taxe de voirie – Sigfip et Aster pour l'exécution
L'évolution 2009 / 2008 des dotations n'aura de sens qu'une fois connu les montants de taxe de voirie, substitution à la taxe de voirie et TVA rétrocédés aux communes

Annexe 3 : Transferts aux collectivités locales en FCFA

					FCFA
année	Rec / Dep	Pr / Tr	Fonctionnement	Investissement	Total
2006	Dépenses	-	16.429.550.035	6.012.405.660	22.441.955.695
	Total Dépenses		16.429.550.035	6.012.405.660	22.441.955.695
	Recettes	Propre Transfert	13.803.649.256 6.251.776.182	1.059.935.827 1.466.100.571	14.863.585.083 7.717.876.753
	Total Recettes		20.055.425.438	2.526.036.398	22.581.461.836
2007	Dépenses	-	15.082.668.180	5.286.572.145	20.369.240.325
	Total Dépenses		15.082.668.180	5.286.572.145	20.369.240.325
	Recettes	Propre Transfert	15.686.868.361 7.061.237.749	311.624.680 3.020.167.391	15.998.493.041 10.081.405.140
	Total Recettes		22.748.106.110	3.331.792.071	26.079.898.181
2008	Dépenses	-	18.598.491.166	9.314.967.557	27.913.458.723
	Total Dépenses		18.598.491.166	9.314.967.557	27.913.458.723
	Recettes	Propre Transfert	18.824.925.973 6.152.951.867	307.279.786 8.889.739.863 ³	19.132.205.759 15.042.691.730
	Total Recettes		24.977.877.840	9.197.019.649	34.174.897.489
2006	Prévisions de Dépenses		18.950.812.047	10.842.407.822	29.793.219.869
2007	(budget primitif)		12.017.605.596	12.463.232.082	24.480.837.678
2008			30.764.920.131	18.059.071.844	48.823.991.975

Source : MEF / DGTCP / RGF / Service des collectivités locales

³ Les subventions d'investissements proviennent pour un montant de 1 988 835 878 FCFA de la coopération extérieure et pour un montant de 5 245 841 834 des fonds domestiques.

Annexe 4

Suivi du processus de décentralisation / déconcentration (MDGLAAT)

Indicateurs n°4 et n°5

Etat des lieux présenté

à l'occasion de l'Atelier de la Revue Sectorielle du 30/04/09 par la DDT

(Directeur de la Déconcentration et de la Tutelle, point focal pour les indicateurs de la déconcentration)

		base		cible		
		2006	2007	2008	2009	2010
<i>Performance de la déconcentration</i>						
I_4	Réalité du fonctionnement des CDCC et des CAD		66,7 %	80,0 %	100,0 %	100,0 %
I_5	Taux de conformité des actes communaux		76,0 %	75,0 %	75,0 %	80,0 %

Performance de la déconcentration

I_4 : Réalité du fonctionnement des Conseils Départementaux de Concertation et de Coordination (CDCC) et des Conférences Administrative du Département (CAD).

(i) Méthode de calcul : La réalité de la réunion des CAD et CDCC est mesurée par l'analyse des rapports des préfectures (annuels, trimestriels, mensuels) et des rapports spécifiques CAD et CDCC. Le nombre prévu de réunion du CDCC est 2 fois par an pour 1 fois par mois pour la CAD.

L'annexe 5 fait un état de la disponibilité des rapports au MDGLAAT. Pour la mesure des années à venir, la DGAT/DAE pourrait être appuyée dans son activité de synthèse / archivage.

Cet indicateur couvrant un domaine qualitatif, il est prévu pour chacun des 12 départements d'attribuer le score 1 si les réunions se sont tenues dans de bonnes conditions (fréquence, PV), ½ si des réunions ont eu lieu, mais avec une fréquence trop faible ou sans évidences de la réunion (invitation, agenda, rapport, PV, référence dans un rapport trimestriel ou annuel de la Préfecture), 0 sinon.

La somme de ces scores sera ensuite divisée par 12.

(ii) Délai d'obtention des informations : D'après les 2 rapports annuels de préfectures disponibles, il semble que le rapport couvrant l'année n est disponible pendant le premier trimestre de l'année n+1.

(iii) Sources : Rapports des préfectures ou toute enquête ad hoc.

(iv) Qualité : Le point de contact au MDGLAAT est Sébastien Tchabi (DAE). Le travail autour de la qualité de cet indicateur permettra la valorisation du travail des préfectures. Il pourrait être présenté aux préfets. Par ailleurs cet indicateur fait partie des indicateurs du MDGLAAT suivis par le DPP.

(v) Baseline et cibles :

Malgré des lacunes certaines, de nombreux rapports (mensuel, trimestriel et annuel des préfectures, mensuel ou trimestriel des CAD et semestriel des CDCC) existent qui relatent les réunions des CAD et CDCC.

En 2007, il manque d'évidence pour 2 préfectures sur 6 (66,7 %).

Il est raisonnable de fixer les cibles à 80 % pour 2008 et 100 % les années suivantes, autorisant ainsi des lacunes dans une seule préfecture en 2008 et un appui conséquent dans la foulée.

Année	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Numérateur (max 12)		8			
Dénominateur	12	12	12	12	12
Indicateur I_4	%	66,7 %	80 %	100 %	100 %

Tableau CAD : Conférence Administrative Départementale 2008 - Dates des séances et sources de vérification

2008	PF Natitingou		PF Abomey		PF Lokossa		PF Porto Novo		PF Cotonou		PF Parakou	
	Date de séance	Source de vérification	Date de séance	Source de vérification	Date de séance	Source de vérification	Date de séance	Source de vérification	Date de séance	Source de vérification	Date de séance	Source de vérification
Janvier			28	Rapport CAD	02 (extra-o)	Rapport CAD						
					23	Rapport CAD						
Février			22	Rapport CAD	20	Rapport CAD	15	Rt PF	21	Rapport CAD	13	Rapport CAD
Mars	03	Rt CAD du PF	25	Rapport CAD	26	Rapport CAD	18	Rt PF	20	Rapport CAD	05	Rapport CAD
	09 (extra-o)	Registre SAG de la PF				Rapport CAD						
Avril			15	Rapport CAD	16	Rapport CAD	30	Rt PF	17	Rapport CAD		
Mai	23	Rt CAD du PF	16	Rapport CAD	21	Rapport CAD	27	Rt PF	29	Rapport CAD		
	30 (extra-o)	Registre SAG de la PF				Rapport CAD						
Juin	27	Rt CAD du PF	17	Rapport CAD	19	Rapport CAD	27	Rt PF	26	Rapport CAD	06	Rapport CAD
Juillet	02	Registre SAG de la PF	17	Rapport CAD	16	Rapport CAD	29	Rt PF				
	03 (extra-o)	Registre SAG de la PF				Rapport CAD						
Aout	19	Rt CAD du PF	19	Rapport CAD	20	Rapport CAD	27	Rt PF	29	Rapport CAD		
Septembre			19	Rapport CAD	17	Rapport CAD			18	Rapport CAD	03	Rapport CAD
Octobre	03	Registre SAG de la PF	21	Rapport CAD	15	Rapport CAD	17	Rt PF			08	Rapport CAD
	23 (extra-o)	Registre SAG de la PF										
Novembre			21	Rapport CAD	12 (extra-o)	Rapport CAD	13	Rt PF	27	Rapport CAD		
Décembre	02	Rt CAD du PF	16	Rapport CAD	17	Rapport CAD			23	Rapport CAD	30	Rapport CAD
Total Séances	7/12		12/12		11/12		9/12		9/12		6/12	
	4 extra-o				2 extra-o							
Total	11		12		13		9		9		6	

Source : Documentation disponible au niveau de la DGAE (DDT, C/STC) et des Préfectures (SG, SAG, C/STCCD)

Registre SAG de la PF : Registre des participants à la CAD, C/SAG, PF Natitingou
 extra-o : réunion extraordinaire
 Rt CAD : Rapport trimestriel CAD de la Préfecture

Rt PF : Rapport trimestriel de la Préfecture
 Rapport CAD : Rapport (ou Compte Rendu) individuel par séance CAD de la Préfecture

Tableau CAD : **Conférence Administrative Départementale 2008** – synthèse, atteinte de l'indicateur, score

2008	PF Natitingou	PF Abomey	PF Lokossa	PF Porto Novo	PF Cotonou	PF Parakou	Moyenne
Janvier		1	2				
Février		1	1	1	1	1	
Mars	2	1	1	1	1	1	
Avril		1	1	1	1		
Mai	2	1	1	1	1		
Juin	1	1	2	1	1	1	
Juillet	2	1	1	1			
Aout	1	1	1	1	1		
Septembre		1	1		1	1	
Octobre	2	1	1	1		1	
Novembre		1	1	1	1		
Décembre	1	1	1		1	1	
Total Séances ordinaires	7/12	12/12	11/12	9/12	9/12	6/12	
Total séances extraordinaires	4	-	2	-		-	
Total	11	12	13	9	9	6	
Score	1	1	1	1/2	1/2	0	66,7 %

Source : Documentation disponible au niveau de la DGAE (DDT, C/STC)

Tableau CDCC : Conseil Départemental de Concertation et de Coordination 2008 – synthèse, atteinte de l’indicateur, score

Source : Documentation disponible au niveau de la DGAE (DDT, C/STC)

2008	PF Natitingou	PF Abomey	PF Lokossa	PF Porto Novo	PF Cotonou	PF Parakou	Moyenne
Session ordinaire	02/09/08		29/01/08 13 et 14/10/08	09/09/08	02/10/08	30/12/08	
Session extraordinaire		22/08/08	21/02/08				
Total Sessions CDDC (Nombre sessions ordinaires et extraordinaires)	1	1	3	1	1	1	
Source de vérification	Rapport CDCC	Rapport CDCC	Rapport CDCC			Rapport annuel du Préfet	
Score	1/2	1/2	1	1/2	1/2	1/2	58,3 %

Attribution du score

Cet indicateur couvrant un domaine qualitatif, il est prévu pour chaque département d'attribuer le score 1 si les réunions se sont tenues dans de bonnes conditions (fréquence, PV), ½ si des réunions ont eu lieu, mais avec une fréquence trop faible ou sans évidences de la réunion (invitation, agenda, rapport, PV, référence dans un rapport trimestriel ou annuel de la Préfecture), 0 sinon. Le score global est la moyenne des scores individuels soit $\frac{66,7\% + 58,3\%}{2} = 62,5\%$.

I_5 : Taux de conformité des actes communaux devant faire l'objet d'un contrôle de légalité de la part de la tutelle.

(i) Méthode de calcul : **La qualité de la gouvernance locale est mesurée par le taux de conformité des actes communaux devant faire l'objet d'un contrôle de légalité de la part de la tutelle⁴.**

La GTZ a réalisé en juillet 2008 une étude sur les indicateurs de décentralisation administrative du projet allemand d'appui à la décentralisation et au développement communal. 4 préfectures ont été couvertes (Abomey, Porto-Novo, Cotonou et Lokossa). La source primaire d'information est les rapports (mensuels / trimestriels / annuels) des préfectures. Pour les 2 autres préfectures on a utilisé les rapports disponibles au MDGLAAT.

A noter que le Rapport annuel 2007 de la préfecture de Natitingou est disponible, alors que pour Parakou, on ne dispose que des 3 premiers mois 2007 et du rapport du premier trimestre 2007.

- 1. Il existe 4 colonnes : (i) Nature de l'acte ; (ii) Nombre d'actes soumis ; (iii) Nombre d'actes approuvés ; (iv) Nombre d'actes annulés. Les natures d'actes possibles sont : Arrêtés ; PV de délibération ; autres ; Décisions communales.**
- 2. Il reste à vérifier que l'occurrence de la catégorie "autre" ne soit pas significative. Cette catégorie a été créée a priori pour prudence.**
- 3. De quelle nature relève la validation des budgets et comptes d'administration ?**
- 4. Il reste à vérifier que la différence [(ii) - (iii) + (iv)] consiste en les actes soumis qui ne nécessitent pas un contrôle de légalité par la Préfecture.**

Le taux de conformité est calculé par la formule :
$$\frac{\text{Nbre d'actes approuvés}}{(\text{Nbre d'actes annulés} + \text{Nbre d'actes approuvés})}$$

(ii) Délai d'obtention des informations : **Les rapports annuels de l'année n sont disponibles auprès du MDGLAAT au courant du 1^{er} trimestre de l'année n+1.**

(iii) Sources : **Rapports des préfectures ou toute enquête ad hoc.**

(iv) Qualité : **Devrait être interviewé au MDGLAAT : M. Nokweion (Direction de la tutelle - MDGLAAT). Cet indicateur fait partie des indicateurs du MDGLAAT suivis par le DPP. Il serait intéressant d'étudier le sort des actes annulés et le rôle de la Chambre administrative de la Cour Suprême. On peut espérer une augmentation du taux de conformité au fur et à mesure des progrès des autorités locales dans la préparation des actes. Cependant la significativité de cet indicateur dépend de la qualité intrinsèque du contrôle exercé par la tutelle.**

(v) Baseline et cibles :

Année	Baseline		Cibles		
	2006	2007	2008	2009	2010
Indicateur I_2	%	76 %	75 %	75 %	80 %

⁴ Le suivi des actes suivants n'est pas requis : autorisation de mission à l'étranger du maire, décisions individuelles relatives à la nomination, à l'avancement de grade, aux sanctions, au licenciement d'agents de la commune, montant, durée de la garantie et modalités de remboursement des emprunts, montant, garantie et modalités d'octroi et de remboursement des avances et prêts, dénomination des rues, places et édifices publics.

Tableau Contrôle de légalité des actes non budgétaires

Source : Rapport de l'atelier d'évaluation annuelle de la gestion de la tutelle, Glazoué, 12 et 13 mars 2009 ; présentation sur l'évaluation de la gestion de la tutelle, exercice 2008, p. 12, par C/STC.

The screenshot shows a PowerPoint slide with a table summarizing the results of the analysis of administrative acts in 2008. The table is organized as follows:

Préfectures	Actes					
	transmis	soumis pour approbation	approuvés		annulés	
			nombre	%	nombre	%
Zou / Collines	472	472	422	89	50	11
Atlantique / Littoral	369	359	305	83	63	17
Mono / Couffo	394	394	383	97	11	3
Borgou / Alibori	540	540	398	74	142	26
Ouémé / Plateau	543	264	159	60	105	40
Atacora / Donga	462	424	288	68	136	32
TOTAL	2 780	2 453	1 955	80	507	20

The slide is part of a presentation titled "exercice-2008" and is slide 12 of 22. The interface shows various presentation controls at the top and a taskbar at the bottom with the system clock at 11:28.

Tableau **Etat des lieux sur les rapports des Préfectures pour l'exercice 2008**

Source : Documentation disponible au niveau de la DGAE (DDT, C/STC)

Préfectures	Rapports d'activités 2008 des préfectures					Observations
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Annuel	
Parakou	1	1	1	1	1	
Abomey	1		1		1	
Lokossa	1	1	1	1		
Cotonou	1	1				Rapport semestriel 1 disponible, pas de rapports trimestriels
Porto Novo	1	1	1	1		
Natitingou	1	1	1			
TOTAL	6	5	5	3	2	Tendance : Le nombre de rapports établis pour l'exercice 2008 est égal au nombre de rapports établis pour 2007.

Annexe 5 : détail du calcul des indicateurs

	Au 21/04/2009	2006	2007	2008	2009	2010	
Rapport des dépenses des collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE							
I_1	N	22,4	20,4	27,9			
milliards de FCFA	D	416,2	491,6	528,9			
calculé	I_1	5,4%	4,1%	5,3%			
cible				4,0%	4,5%	5,0%	cible atteinte
Part des transferts aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du BGE							
I_2	N	6,4	7,3	10,3			
milliards de FCFA	D	416,2	491,6	528,9			
calculé	I_2	1,5%	1,5%	1,9%			
cible				1,5%	2,0%	2,5%	cible atteinte
Exécution du transfert des dotations budgétaires aux communes							
I_3	N	6,4	7,3	10,3			
milliards de FCFA	D	6,4	7,3	10,3			
calculé	I_3	100,0%	100,0%	100,0%			
cible				100,0%	100,0%	100,0%	cible atteinte
Réalité du fonctionnement des CDCC et des CAD							
I_4	N		8,0				
nombre	D	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	
calculé	I_4		66,7%	58,3%			
cible				80,0%	100,0%	100,0%	cible non atteinte
Taux de conformité des actes communaux							
I_5	I_5		76,0%	79,4%			
cible				75,0%	75,0%	80,0%	cible atteinte
Taux d'exécution des budgets communaux							
I_6 (a)	N	22,4	20,4	27,9			
(b)		22,6	26,1	34,2			
milliards de FCFA	D	29,8	24,5	48,8			
calculé	I_6 (a)	75,3%	83,2%	57,2%			
	(b)	75,8%	106,5%	70,0%			
cible	(a)			80,0%	80,0%	82,5%	cible non atteinte
Part des ressources propres de fonctionnement dans les ressources totales des communes							
I_7	N	13,8	15,7	18,8			
milliards de FCFA	D	22,6	26,1	34,2			
calculé	I_7	61,1%	60,1%	55,1%			
cible				50,0%	50,0%	50,0%	cible atteinte
Part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales des communes							
I_8	N	6,0	5,3	9,3			
milliards de FCFA	D	22,4	20,4	27,9			
calculé	I_8	26,8%	26,0%	33,4%			
cible				28,0%	29,0%	30,0%	cible atteinte
Nombre de territoires de développement constitués et formalisés							
I_9	observé	0	4	6			
cible				5	8	12	cible atteinte